ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 41323

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir lui communiquer, pour les années 1990 à 2009, le montant des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles versées par l'État aux chorégies d'Orange.

Texte de la réponse

Pour les années 1990 à 2009, le montant en euros des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles versées par l'État aux Chorégies d'Orange, est indiqué dans le tableau ci-dessous.
Financement des Chorégies d'Orange par le ministère de la culture et de la communication

ANNÉE	SUBVENTION de fonction-nement	SUBVENTION d'inves-tissement	SUBVENTION exception-nelle	TOTAL subventions
1990	205 806			205 806
1991	205 806			205 806
1992	205 806			205 806
1993	205 221			205 221
1994	210 380			210 380
1995	210 380			210 380
1996	210 380			210 380
1997	259 163			259 163
1998	260 000			260 000
1999	260 000			260 000

2000	260 000			260 000
2001	260 000			260 000
2002	259 163			259 163
2003	259 163	15 000		274 163
2004	260 000	15 000		275 000
2005	260 000	15 000		275 000
2006	260 000	15 000		275 000
2007	260 000			260 000
2008	260 000	30 000		290 000
prév. 2009	260 000		50 000	260 000

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41323
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1204
Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3541